

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

EARL BIOCOCCHON– Le Bouée – 56430 MAURON

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 6 janvier 2020 à 09h00 au 3 février 2020 à 17h00** en mairie de MAURON concernant le projet présenté par l'EARL BIOCOCCHON, dont le siège social est situé 17, Le Gretay 56430 MAURON, en vue d'exploiter un atelier porcin bio de 1 310 animaux équivalents au lieu-dit "Le Bouée" à MAURON.

Cet établissement relève de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de MAURON aux jours et horaires habituels d'ouverture :

- ***Lundi et mardi : de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00***
- ***Mercredi : 9h00 à 12h15***
- ***Jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00***
- ***Samedi : de 10h00 à 12h00***

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 3 février 2020 à 17h00 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de MAURON
- par lettre adressée au préfet du Morbihan (direction départementale des territoires et de la mer SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr